

A R R E T E TEMPORAIRE

**Portant réglementation de la circulation
sur une partie de la rue du Venec
pour une durée indéterminée**

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- Le Code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2 et R.116-2
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, suite à l'affaissement du bord de voirie, entre le N° 15 et le N° 18 rue du Venec, il est nécessaire de réglementer la circulation, avec notamment la mise en place d'un rétrécissement de chaussée, et ce pour une durée indéterminée, à compter du 20 mars 2024

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera réglementée entre le N° 15 et le N° 18 rue du Venec, avec la mise en place d'un rétrécissement de chaussée à compter du 20 mars 2024, et ce pour une durée indéterminée.

Article 2 : La priorité sera donnée aux véhicules circulant dans le sens Louannec vers Saint-Quay-Perros

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant le rétrécissement de chaussée sera mise en place par les services techniques de la commune de Saint-Quay-Perros, à compter du 20 mars 2024

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

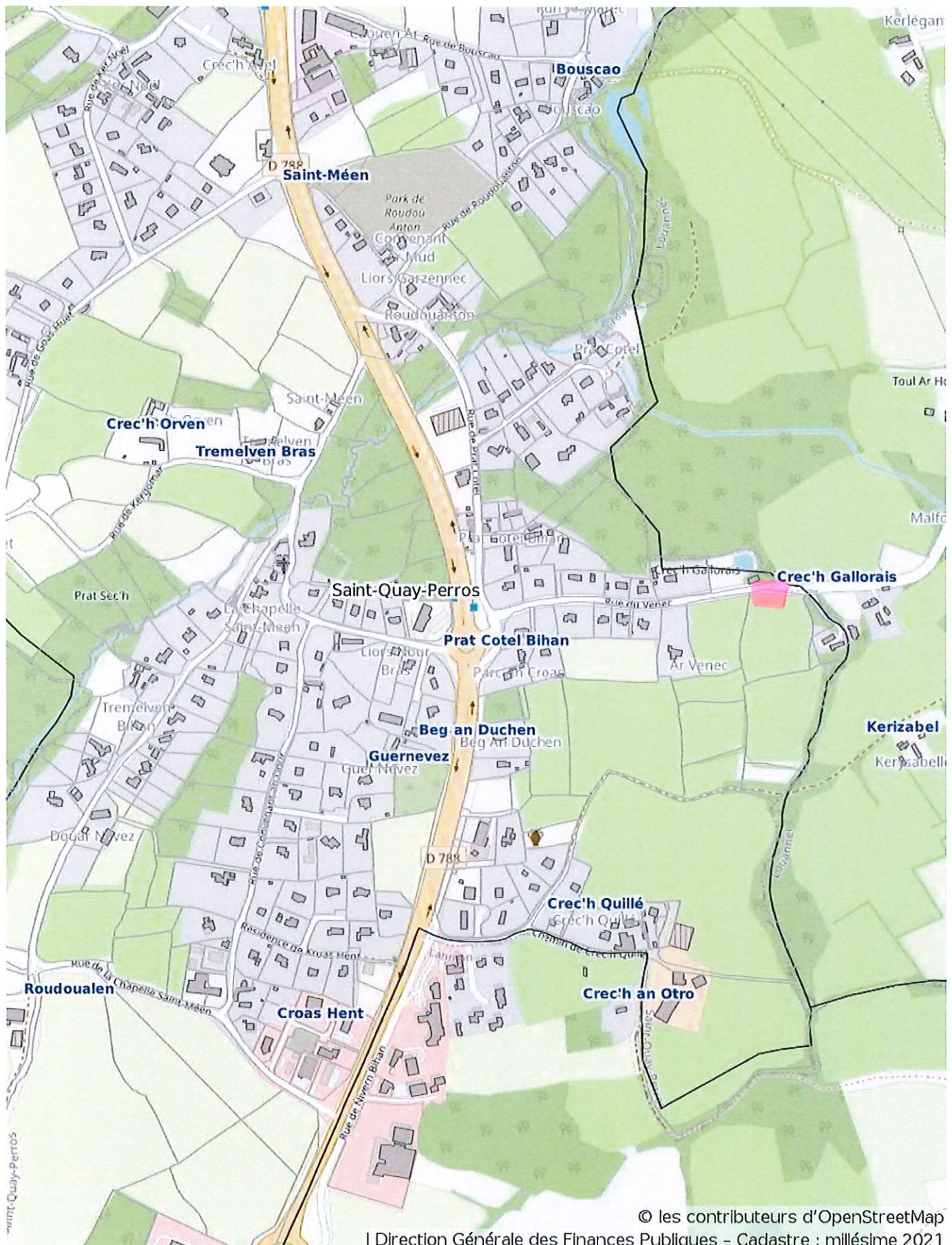
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- la Mairie de Louannec

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 20 mars 2024

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 20 mars 2024





© les contributeurs d'OpenStreetMap

| Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2021